

RÉUNION DU 12 JUIN 2012

Date de convocation
04/06/2012

Date d'affichage
04/06/2012

Nombre de membres
En exercice : 12
Présents : 09
Votants : 09

L'an **deux mil douze, le douze juin**, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 04 juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hervé QUÉREL, Maire.

Présents : Hervé QUÉREL, Alain MAHÉRAULT, Vincent DOUVENOULT, Claudine LEFEUVRE, Natacha PERRIER, Alain CROISÉ, Sylvain LAUNAY, Fabrice RADIGUE et Stéphane GUILBERT.

Absents : Nathalie HOUDAYER, Patrick HULMEL, René RICHARD

M. GUILBERT est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Salle bivalente – Travaux d'effacement réseaux la Frelonnière – Projet du PLU de Condé sur Sarthe – Contrat d'occupation privative du domaine public du conteneur textile au Hamel – Autorisation d'exploiter un commerce ambulant sur le domaine public – Rejet des eaux au lotissement les Coquelicots – Demande de subvention pour la restauration du tableau de l'Ascension à l'église - Cheminement piétonnier Lonrai/Colombiers – PLU communautaire - Questions et informations diverses.

SALLE BIVALENTE

TARIFS 2013

Sur proposition de la commission finances, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- fixe ainsi qu'il suit, les tarifs de location de la salle bivalente pour l'année 2013

	1 Jour semaine	1 Jour Week-end	2 Jours Week-end
Habitants de Lonrai	100 €	200 €	300 €
Associations de Lonrai	Gratuit	100 €	150 €
Habitants du SIVOS Colombiers Cuissai St Nicolas des Bois	250 €	350 €	450 €
Associations du SIVOS Colombiers Cuissai St Nicolas des Bois	150 €	200 €	250 €
Habitants hors commune	300 €	450 €	550 €

- décide d'appliquer la gratuité d'un week-end par an aux associations de Lonrai,
- décider d'appliquer la gratuité d'un week-end par an à l'association Kumpania,
- autorise Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier,
- s'engage à affecter les recettes correspondantes au budget de l'exercice au cours duquel elles seront constatées.

Les personnes devront fournir un chèque de réservation à la signature du contrat de location égal à 50% du prix, une attestation d'assurance responsabilité civile ou incendie. Le désistement sera accepté 60 jours avant la location. Un chèque de caution de 600 € sera dû à la remise des clés.

Concernant le règlement intérieur de la salle, ce dernier est en cours d'élaboration.

AVENANTS

Des avenants sont à prévoir pour l'entreprise EBI d'un montant TTC de 7 782.91 €. Il s'agit de travaux complémentaires et de la potence vidéo. Pour l'entreprise SPACE SYSTEM, la fourniture et la pose d'une porteuse en salle s'élève à 2 890 € TTC.

MOBILIER SALLE

M. RADIGUE Fabrice fait part de la dernière réunion salle portant notamment sur le choix du mobilier. Afin d'optimiser le nombre de chaises et de tables, il serait plus prudent de concevoir un plan d'aménagement. L'ensemble du conseil est favorable au devis s'élevant à 602.74 € TTC proposé par la société M24 France.

CONVENTION DES TRAVAUX D'EFFACEMENT A LA FRELONNIERE

Dans le cadre des travaux d'effacement des réseaux situés au hameau de la Frelonnière, et en application avec la délibération du 27 octobre 2006, la commune de Lonrai participe aux travaux par un pourcentage de 13.60% sur le montant TTC des travaux d'effacement électriques. La participation financière pour cette opération pourrait être de l'ordre de 6 000 € maximum.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de travaux d'effacement à la Frelonnière, ainsi que tous documents utiles relatifs à ce dossier.

CONVENTION DES TRAVAUX EFFACEMENT DES RESEAUX

LA GAUCHERIE LE BOIS HEBERT LA TOUCHE

Dans le cadre des travaux d'effacement des réseaux programmés pour l'année 2013, situés dans les hameaux de la Gaucherie, du Bois Hébert, de la Touche, et en application avec la délibération du 27 octobre 2006, la commune de Lonrai participe aux travaux par un pourcentage de 13.60 sur le montant TTC des travaux d'effacement électriques.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet d'effacement des réseaux programmé en 2013 dans les hameaux de la Gaucherie, du Bois Hébert et de la Touche, et autorise Monsieur le Maire à signer toutes conventions, ainsi que tous documents utiles relatifs à ce dossier.

PROJET PLU DE CONDÉ SUR SARTHE

Dans le cadre du projet du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Condé sur Sarthe arrêté par le Conseil de Communauté du 29 mars 2012, et conformément à l'article L123-9 du Code de l'Urbanisme, le conseil municipal est invité à se prononcer sur ce projet.

Après avoir pris connaissance du support qui constitue ce dossier, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Condé sur Sarthe.

CONTRAT D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC

CONTENEUR DU TEXTILE AU HAMEL

Le Maire informe le conseil que chaque commune qui possède des conteneurs textile sur son territoire doit passer un contrat d'occupation privative du domaine public avec l'association propriétaire de ces conteneurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer le contrat d'occupation privative du domaine public avec l'association « Le Relais », pour une durée de cinq ans.

AUTORISATION D'EXPLOITER UN COMMERCE AMBULANT

REDEVANCE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

M. VOUILLEMY qui a créé en 2011 une entreprise de commerce ambulant « AU PETIT FOURNIL », de vente de pizzas et de glaces, sollicite le renouvellement de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public. Il est rappelé que cette autorisation donne lieu à la perception d'une redevance, qui doit être fixée par le conseil. En raison des plaintes provenant du groupe électrogène utilisé par M. VOUILLEMY, jugé trop bruyant, le Maire propose l'installation d'une prise extérieure côté cantine, protégée dans un coffret métallique avec verrou à clef. Le coût de cette installation s'élevant à 302 € HT, il est proposé d'augmenter et de fixer la redevance annuelle à 100 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil décide de fixer à compter du 15 juin 2012 une redevance annuelle d'un montant de 100 € pour l'occupation temporaire du domaine public du commerce ambulant de Monsieur VOUILLEMY Kévin.

REJET DES EAUX AU LOTISSEMENT LES COQUELICOTS

Monsieur le Maire fait part du courrier du Service Aménagement Environnement de la Direction Départementale des Territoires de l'Orne. Suite à la dernière visite du 12 mars dernier, les aménagements sont conformes aux prescriptions du 27 janvier 2009. Au vu des nombreuses précipitations de ces dernières semaines, la commune peut signer la convention de remise des plans d'intervention de régulation des eaux pluviales, et de la clé de manœuvre en cas de pollution. Il est rappelé les limites du pouvoir du maire qui a compétence de recommandation mais ne peut imposer des aménagements dans le domaine privé.

RESTAURATION DU TABLEAU DE L'ASCENSION A L'EGLISE

DEMANDE DE SUBVENTION D'ETAT

Monsieur le Maire informe le conseil que la restauration du tableau de l'Ascension conservé à l'église peut bénéficier d'une subvention du Ministère de la Culture et de la Communication, à hauteur de 40% du montant HT des travaux.

Après avoir pris connaissance du devis s'élevant à 4 108 € HT et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil :

- approuve le projet de restauration du tableau de l'Ascension pour un montant de 4 108 € HT.
- demande toutes subventions d'Etat possibles,
- s'engage à ne pas commencer les travaux avant l'accord de subventions,
- s'engage à inscrire les travaux au budget 2013 sur les fonds propres de la commune,
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

M. LAUNAY Sylvain profite de ce sujet pour annoncer la création prochainement d'une association de sauvegarde du patrimoine. Quelques volontaires se sont déjà manifestés. Une réunion est programmée le 02 juillet en Mairie.

CHEMINEMENT PIETONNIER LONRAI/COLOMBIERS

Par courrier du 10 avril 2012, le Conseil Général émet un avis favorable pour la réalisation d'un aménagement piétonnier, en bordure de la route départementale n°1 entre les deux bourgs de Lonrai (300 mètres) et Colombiers (900 mètres). Ce dossier est en attente d'un chiffrage qui pourrait s'évaluer à environ 4 000 €.

PLU COMMUNAUTAIRE

L'ensemble du conseil avait été convié à la conférence des élus de la Communauté Urbaine d'Alençon du 03 mai dernier. Après avoir connaissance des enjeux d'un PLU communautaire, le maire informe que celui de la commune restera inchangé jusqu'en 2016.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Travaux de voirie : le programme des travaux 2012 débutera en juillet prochain. Concernant les travaux au Fléchet, Monsieur CHESNEL prendra en charge le busage. Suite aux fortes précipitations, Monsieur GUILBERT Stéphane expose les problèmes d'inondation survenu à Montperthuis et à la Touche. La commission travaux travaillera sur ces dossiers prochainement.

Recensement population 2012 : le comptage issu de la collecte 2012 révèle un nombre d'habitants à 1 116 et un total de 460 logements d'habitation. Il est rappelé que ces chiffres seront effectifs en 2013.

Faire part naissance : l'ensemble du conseil adresse aux parents de Tom né le 01^{er} janvier dernier, leurs remerciements pour l'envoi de ce faire part.

Octroi de cadeau à un agent : l'octroi de cadeaux à un agent est conditionné par l'adoption préalable d'une délibération. En raison de l'annonce du mariage de l'agent sur le grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, exerçant les fonctions d'entretien des espaces verts, le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe une somme pour lui octroyer des cadeaux.

Demande d'éclairage à la Cuissaye : les fourreaux étant présents, ce projet pourrait être envisagé pour 2013-2014, après décision du conseil municipal. Ce dossier sera revu au moment opportun.

Demande de commerce de proximité : ce projet nécessite une étude de marché auprès de la Chambre de Commerce et de l'Industrie.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance publique du Conseil Municipal à 21 heures 45.

Hervé QUÉREL

Alain MAHÉRAULT

Vincent DOUVENOULT

Claudine LEFEUVRE

Natacha PERRIER

Alain CROISÉ

Sylvain LAUNAY

Fabrice RADIGUE

Stéphane GUILBERT